



Changement convention collective suite rachat de mon entreprise

Par toma46100

Bonjour, Je vous expose la situation;

J'étais en CDI depuis 3ans, dans une société sous régime de la convention collective de la Métallurgie Midi-pyrénées, jusqu'au 29/09/2023 , à partir de Lundi 02/10/2023 cette société est rachetée par une autre dépendante de la convention collective de l'automobile. A ce jour aucun avenant ou modification du contrat de travail ne m'a été communiqué ! On me demande de reprendre mon travail dès Lundi alors que je n'ai aucune trace papier, ni signé aucun document!

- Ma convention collective change.
- Mon lieu de travail reste le même.
- Mes tâches restent identiques.
- Mes échelons et grades (Coefficients) ne sont pas les mêmes entre les 2 conventions.
- Mes primes (Ancienneté, Vacances) et autres ne sont pas maintenues.

M'a question est la suivante;

Est-il Nécessaire/Obligatoire de réaliser un avenant au précédent contrat de travail afin que je puisse reprendre mon travail légalement?

Merci,